

**FUMEL VALLÉE DU LOT**  
4 Place du Château BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<b><u>Extrait du Registre des Délibérations</u></b>  Conseil Communautaire, Séance du : 28 septembre 2023	L'an Deux Mille vingt-trois, le 28 septembre à 17h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 22 septembre 2023, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Amphithéâtre du Pôle Développement Territorial, à Fumel sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président
--	--

**Membres titulaires présents :**

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BILLOUX Bruno, BOUQUET Thierry, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, GARGOWITSCH Sophie, GRASSET Éric, GUÉRIN Gilbert, LABROUE Cédric, LAFON Nadine, LAFOZ Michèle, LARIVIÈRE Yvette, LE CORRE José, MUCHA Jean-Luc, PAILLAS Lionel, PICCOLI Jacques, PINSOLLES Sophie, POUCHOU Marie-Thérèse, QUEYREL Jean-Marie, SCHMITZ Jean-Marc, SÉGALA Jean-François, SICOT Maryse, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, THÉLIOL Jean-Jacques, TORO Viviane, VIDAL Aline.

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :**

Mesdames et Messieurs :

ALBASI Maxime, ARANDA Francis, CONGÉ Marie-Yvonne, COSTES Jean-Louis, JURQUET Bernard, VIGNEAU Céline.

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :**

Madame GIRAUD Béatrice procuration à Monsieur DELAPART Jean-Victor.

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :**

Monsieur AMBROISE Philippe procuration à Madame POUCHOU Marie-Thérèse,  
Monsieur BABIEL Jean-Pierre procuration à Madame PINSOLLES Sophie,  
Monsieur BIHOUÉE Yann procuration à Madame VIDAL Aline,  
Monsieur BORIE Daniel procuration à Madame TORO Viviane,  
Madame BOUCHER RÉZÉ Séverine procuration à Monsieur CAMINADE Didier,  
Madame COSTES Marie procuration à Monsieur CALMEL Jean-Pierre,  
Monsieur DELPY Jean-Luc procuration à Monsieur THÉLIOL Jean-Jacques,  
Madame GRIFFEILLE Martine procuration à Monsieur SÉGALA Jean-François,  
Monsieur MOULY Jean-Pierre procuration à Madame STARCK Josiane,  
Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur SOTTORIVA Olivier,  
Madame TALET Marie-Lou procuration à Madame BREL Chantal.

Secrétaire de Séance : GARGOWITSCH Sophie	Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 33 Pouvoir(s) : 11 Votants : 44
--	---

**N°2023D-88-DTE : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE 2023 À LA MISSION LOCALE DU PAYS VILLENEUVOIS SUR LE BUDGET 2023**

Monsieur Didier CAMINADE, Président, rappelle à l'Assemblée que la Mission Locale du Pays Villeneuvois, créée en 1994 à l'initiative des élus locaux, intervient sur l'ensemble du territoire de

l'arrondissement de Villeneuve-sur-Lot et a pour objet d'aider les jeunes de 16 à 25 ans non scolarisés à construire leur parcours d'insertion professionnelle et sociale.

À travers ses fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et de suivi, la Mission Locale propose une relation personnalisée et globale en guidant les jeunes dans l'élaboration d'un véritable parcours individualisé dont l'objectif est l'insertion sociale et professionnelle durable.

Cette structure participe de façon active à des actions destinées à promouvoir l'insertion professionnelle des jeunes en développant leur employabilité et décline son offre de services autour de 5 axes :

- l'accueil, l'information et l'orientation,
- l'accompagnement,
- l'accès à l'emploi,
- l'expertise et l'observation active du territoire,
- l'ingénierie de projet au service de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

Suite à son déménagement dans les locaux de l'ancienne école primaire Chemin Rouge à Fumel, la Mission Locale a étoffé son offre de services avec :

- un espace numérique & emploi : espace ouvert aux jeunes pour création et mise à jour de CV, inscription Pôle Emploi, recherche d'offres d'emploi, ouverture compte CPA-CPF, démarches en ligne...
- un conseiller numérique pour accompagner les citoyens dans les usages quotidiens du numérique (jeunes, adultes et seniors) : soutenir les citoyens dans leurs usages quotidiens du numérique (naviguer sur internet, utiliser une tablette, un ordinateur ou un téléphone, consulter un médecin, gérer des courriels, suivre la scolarité des enfants...), accompagner les usagers vers l'autonomie, sensibiliser aux enjeux du numérique.
- le renforcement de sa présence : 2 salariés et 1 conseiller numérique.

La Présidente de la Mission Locale du Pays Villeneuvois sollicite Fumel Vallée du Lot pour l'octroi d'une subvention d'un montant total de 31 000 € pour l'année 2023 dont 4 756 € pour l'Espace Métiers Aquitaine, un espace numérique & emploi et une permanence mensuelle du service médiation logement puis 26 244 € correspondant à la participation des différentes communes répartie comme suit :



#### Financement de Fumel Vallée du Lot à la Mission Locale du Pays Villeneuvois

Communes	Communauté de communes	Population Totale (source INSEE)	Subvention demandée en 2023 aux communes membres de Fumel Vallée du Lot	
			par habitant	Montant
ANTHE	Fumel Vallée du Lot	199	0,60 €	119 €
AURADOU	Fumel Vallée du Lot	415	0,60 €	249 €
BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE	Fumel Vallée du Lot	506	0,60 €	304 €
BOURLENS	Fumel Vallée du Lot	375	0,60 €	225 €
CAZIDEROQUE	Fumel Vallée du Lot	242	0,60 €	145 €
CONDEZAYGUES	Fumel Vallée du Lot	846	0,60 €	508 €

**AR Prefecture**

047-200068930-20230928-2023D\_88\_DTE-DE  
Reçu le 03/10/2023  
Publié le 03/10/2023

COURBIAC	Fumel Vallée du Lot	108	0,60 €	65 €
CUZORN	Fumel Vallée du Lot	852	0,60 €	511 €
DAUSSE	Fumel Vallée du Lot	524	0,60 €	314 €
FRESPECH	Fumel Vallée du Lot	282	0,60 €	169 €
FUMEL	Fumel Vallée du Lot	4 755	2,05 €	9 748 €
LACAPELLE-BIRON	Fumel Vallée du Lot	414	0,60 €	248 €
MASQUIÈRES	Fumel Vallée du Lot	182	0,60 €	109 €
MASSELS	Fumel Vallée du Lot	116	0,60 €	70 €
MASSOULES	Fumel Vallée du Lot	216	0,60 €	130 €
MONSEMPRON-LIBOS	Fumel Vallée du Lot	2033	1,10 €	2 236 €
MONTAYRAL	Fumel Vallée du Lot	2 652	1,10 €	2 917 €
PENNE D'AGENAIS	Fumel Vallée du Lot	2 341	1,10 €	2 575 €
ST FRONT-SUR-LÉMANCE	Fumel Vallée du Lot	518	0,60 €	311 €
ST GEORGES	Fumel Vallée du Lot	550	0,60 €	330 €
ST SYLVESTRE-SUR-LOT	Fumel Vallée du Lot	2 324	1,10 €	2 556 €
ST VITE	Fumel Vallée du Lot	1163	0,60 €	698 €
SAUVETERRE-LA-LÉMANCE	Fumel Vallée du Lot	576	0,60 €	346 €
THÉZAC	Fumel Vallée du Lot	200	0,60 €	120 €
TOURNON D'AGENAIS	Fumel Vallée du Lot	761	0,60 €	457 €
TRÉMONS	Fumel Vallée du Lot	395	0,60 €	237 €
TRENTELS	Fumel Vallée du Lot	911	0,60 €	547 €
<b>Total Fumel Vallée du Lot</b>		<b>24 456</b>		<b>26 244 €</b>

Rappel mode de calcul selon  
le Conseil d'Administration du  
15 mai 2009 :  
27 communes

Communes de moins de 2000 habitants : 0,60 € par habitant

Communes de plus de 2000 habitants : 1,10 € par habitant

Commune de Villeneuve sur Lot et Fumel : 2,05 € par habitant

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
le Conseil Communautaire**

1°) - Accorde une subvention d'un montant total de 31 000 € à la Mission Locale du Pays Villenouvois pour l'année 2023 dont 4 756 € pour l'Espace Métiers Aquitaine, un espace numérique & emploi et une permanence mensuelle du service médiation logement puis 26 244 € correspondant à la participation des différentes communes ;

**AR Prefecture**

047-200068930-20230928-2023D\_88\_DTE-DE  
Reçu le 03/10/2023  
Publié le 03/10/2023

- 2°) - Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président de Fumel Vallée du Lot à signer la convention de partenariat et d'objectifs 2023 ;
- 3°) - Charge Monsieur le Président ou Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président des formalités nécessaires ;
- 4°) - Précise que les crédits afférents sont prévus au budget 2023 ;
- 5°) - Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 28 septembre 2023

La Secrétaire de séance,



Sophie GARGOWITSCH

Le Président,



Didier CAMINADE

*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises*

Certifié exécutoire le : 03 octobre 2023

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 03 octobre 2023